

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 36

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2023-17

Objet : Mise à jour du tableau des emplois

Séance du 6 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le six février, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Housseem DHAOUADI, Florence BARONE, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Colette PARENT, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Luc MISEREY, Josette GOMILA, Benoit CORDIN, Fouzi BENTALEB.

Absents excusés représentés :

Noura DALI OUHARZOUNE représentée par Sandrine GRANDGAMBE
Aurélien PERROT représenté par Gerard GIRARDON
Jamal HRAIBA représenté par Djamel ARICHI
Suzy LEMOINE représentée par Alienor EBLING
Jacques DELILLE représenté par Fouzi BENTALEB
Suong Sophal MEN représentée par Dalale BELHOUT
Anne CLERTE-DURAND représentée par Josette GOMILA
Hélène DENIAU représentée par Pierre BASDEVANT
Othman NASROU représenté par Benoit CORDIN

Absents : Maria NOEL, Guy MALANDAIN, Mustapha LARBAOUI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Monsieur Jean-Jacques SEINE, Madame Amel BENABDELHAFID, Madame Anne FEVRIER-LAMY, Madame Bouchra HAKKI, Monsieur Paul BERNARDET, Monsieur Pascal TRAN, Madame Aurélia COTTE, Monsieur Daniel SEGUIN-CADICHE, Madame Chantal MONNIER

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; -deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

2023-17

Objet : **Mise à jour du tableau des emplois**

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Vu la délibération n°2017-166 du 19 décembre 2017 relative à la régularisation de la création des emplois de la collectivité, modifiée par les délibérations n°2018-021 du 12 février 2018, n°2018-047 du 27 mars 2018, n°2018-063 du 14 mai 2018, n°2018-080 du 26 juin 2018 et n°2018-131 du 25 septembre, n°2018-160 du 6 novembre 2018, n°2018-191 du 18 décembre 2018, n°2019-006 du 5 février 2019, n°2019-039 du 26 mars 2019, n°2019-064 du 21 mai 2019, n°2019-115 du 25 juin 2019, n°2019-143 du 24 septembre 2019, n°2019-168 du 5 novembre 2019, n°2019-192 du 17 décembre 2019, n°2020-026 du 2 juin 2020, n°2020-077 du 23 juillet 2020, n°2020-097 du 28 septembre 2020, n°2020-0119 du 2 novembre 2020, n°2020-136 du 14 décembre 2020, n°2021-11 du 30 janvier 2021, n°2021-61 du 22 mars 2021, n°2021-76 du 3 mai 2021, n°2021-111 du 28 juin 2021, n°2021-220 du 13/12/2021, n°2022-285 du 28/03/2022, n°2022-313 du 16/05/2022, n°2022-348 du 4/07/2022 et n°2022-370 du 3/10/2022 ; n° 2022-422 du 12/12/2022

Vu le budget communal ;

Vu le Comité Social Territorial du 25 Janvier 2023 ;

Vu la commission municipale Administration et intercommunalité du 24/01/2023

Considérant que les emplois de la collectivité doivent être créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article 1^{er} : **Approuve** les modifications apportées au tableau des emplois, telle que présentée ci-après :

Modification de poste :

Postes supprimés		Poste à créer ou à modifier			
Intitulé du poste	Grade mini	Libellé de l'emploi	Grade mini	Grade maxi	Temps de travail
Animateur des accueils périscolaires et des loisirs	Opérateur territorial A.P.S	Animateur des accueils périscolaires et des loisirs	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 1ère classe	Temps complet
Directeur adjoint des accueils périscolaires et des loisirs	Educateur des APS	Directeur adjoint des accueils périscolaires et des loisirs	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 1ère classe	Temps complet
Responsable suivi et gestion humaine des ressources	Rédacteur	Gestionnaire administrative et financière	Adjoint administratif	Rédacteur Principal 1ère Classe	Temps complet
Directeur des accueils périscolaires et des loisirs	Adjoint d'animation	Directeur des accueils périscolaires et des loisirs	Adjoint d'animation Animateur principal 2ème classe	Adjoint d'animation principal 1ère classe Animateur principal 1ère classe	Temps complet
Agent d'accueil	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles / Adjoint administratif	Chargé d'accueil de la Maison des parents	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles Adjoint administratif Rédacteur	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles Adjoint administratif principal 1ère classe Rédacteur principal 1ère classe	Temps complet
Assistant social	Assistant socio-éducatif	Chargé de mission Equipes Pluridisciplinaires de soutien	Assistant socio-éducatif de 2ème classe	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	Temps complet

Directeur du projet EAC et du Conservatoire	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Responsable du conservatoire	Professeur d'enseignement artistique de classe normale Rédacteur	Professeur d'enseignement artistique hors classe Attaché	Temps complet
DGA Education Vie Locale	Attaché Directeur territorial	DGA Ville apprenante	Attaché	Attaché Hors Classe	Temps complet

Création de poste :

Libellé de l'emploi	Grade mini	Grade maxi	Temps de travail
Directeur de l'aménagement et de l'urbanisme	Attaché Ingénieur	Attaché Ingénieur	Temps complet
Chargé de mission handicap	Rédacteur	Attaché	Temps complet

Article 2 : Prend acte du tableau des emplois, modifié en conséquence.

Article 3 : Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Ville.

Approuvé à l'unanimité

17 FEV. 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806215-20230217-DL-2023-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023

Affichage : 10/01/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait conforme

Le Maire
AG. RABEH.